

## DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

## Communiqué de presse

Paris, le 30 mars 2009

CP

La présidente de la délégation aux droits des femmes : la chanson d'Orelsan ne doit pas parasiter la lutte contre les violences faites aux femmes

Madame Michèle André, (soc., Puy-de-Dôme), présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, tient à exprimer la consternation qu'elle et plusieurs de ses collègues ont éprouvée à la lecture du texte du rappeur Orelsan qui exprime, avec une complaisance ordurière et brutale, la pulsion qui peut pousser un homme à violenter et à briser sa compagne.

A l'heure où la société française commence à prendre conscience de l'importance des violences faites aux femmes, notamment au sein du couple, et où les pouvoirs publics s'apprêtent à lancer conjointement avec les mouvements associatifs une vaste campagne pour en dénoncer le caractère insupportable, elle regrette qu'en 2009, un chanteur, jeune, prenne le risque de passer pour le chantre de comportements indéfendables.

Contact presse: Sophie de Maistre © 01.42.34.36.39 S.DEMAISTRE@SENAT.FR

SERVICE DE LA COMMUNICATION DIVISION DE LA PRESSE

TÉL: 01 42 34 36 39 - FAX: 01 42 34 38 00 - http://www.senat.fr